

Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal Du 2 Avril 2019

Étaient présents : Mmes BOQUET, BOUTIGNY, FLOURY, LEBAS, LEROY, MAILLARD,
MM. BELLONCLE, BOUDIER, DUHAMEL, HAUZAY, JAUDRIAT, LAVENU, LECORDIER, LENOBLE et LETHUILLIER.

Secrétaire de séance : Mme MAILLARD

Absents excusés :

ORDRE DU JOUR

Désignation du Secrétaire de séance

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 26 février 2019**

COMPTABILITE

- Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018
- Affectation du résultat de fonctionnement 2018
- Vote des taux d'imposition 2019
- Vote du Budget Primitif 2019
- Vote des subventions aux associations

DEVIS :

- Fauchage et entretien des espaces verts
- Sécurité des bâtiments

URBANISME

Projet de lotissement Rue des Rames

COMMUNAUTÉ URBAINE :

- ❖ Point information

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 Février 2019 :

Mme BOUTIGNY présente le procès-verbal de la séance du 26 Février 2019 et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

Le Conseil Municipal approuve et signe le compte-rendu.

Approbation du Compte de Gestion 2018

**Délibération
N° 2019 - 006**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par la Trésorière Municipale à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Elle le soumet à l'approbation du Conseil Municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le Compte de Gestion de la Trésorière municipale pour l'exercice 2018 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du Compte Administratif 2018

**Délibération
N° 2019 - 007**

Les résultats du Compte de Gestion 2018, en conformité avec ceux du Compte Administratif 2018, sont présentés sous la présidence de M. Denis LECORDIER, doyen des membres présents du Conseil Municipal, étant donné que Mme le Maire ne peut pas prendre part au vote, conformément à l'article L2121-14 du CGCT ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents soit à 14 voix « pour »,

Vote le Compte Administratif 2018 et arrête les résultats de clôture, en parfaite concordance avec ceux du Compte de Gestion, comme suit :

 Section de fonctionnement :	excédent de	194 598,15€
 Section d'investissement :	excédent de	151 539,23€

Affectation du résultat de fonctionnement 2018

**Délibération
N° 2019 - 008**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	78 728,95
Un excédent reporté de :	<u>115 869,20</u>
 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	194 598,15

Un excédent d'investissement de :	151 539,23
Un déficit des restes à réaliser de :	<u>168 730,00</u>
↳ Soit un besoin de financement de :	17 190,77

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 qui s'élève à 194 598,15€ de la façon suivante :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : Excédent	194 598,15€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	<u>94 598,15€</u>
↳ Résultat reporté en fonctionnement (002) :	100 000,00€

Le résultat d'investissement reporté (001), en excédent s'élève à **151 539,23€**.

Vote des trois taxes 2019	Délibération N° 2019 - 009
----------------------------------	-----------------------------------

Mme le Maire expose les dispositions de l'article 1636 B deies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation perçues par la commune.

Elle propose de ne pas augmenter en 2019 les taux des trois taxes puisque le montant du produit fiscal attendu permet d'assurer l'équilibre du budget primitif de l'année 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 14 voix « pour » et une abstention,

- Fixe comme suit les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2019 :
 - Taxe d'habitation : **7,46%**
 - Taxe Foncière sur le Bâti : **16,89%**
 - Taxe Foncière sur le Non Bâti : **40,26%**
- Charge Mme le Maire de notifier cette décision aux services Préfectoraux via l'Etat de notification n° 1259 COM ;

Vote du Budget Primitif 2019	Délibération N° 2019 - 010
-------------------------------------	-----------------------------------

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

Par délibération,

Vote le budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour

- ✚ La section d'investissement à **328 660€**
- ✚ La section de fonctionnement à **523 795€**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Par délibération,

Décide d'attribuer les subventions suivantes pour un total de 800,00€ :

- Maison pour tous (Bibliothèque)	100€
- La Hêtraie	100€
- Secours catholique	100€
- Comité de Coordination Gérontologique	100€
- La Fraternelle	100€
- GACCSR	100€
- Piân'piâne	100€
- MNCE (Masters Natation Caux Estuaire)	100€

Le Conseil Municipal explique qu'il a décidé de ne pas attribuer de subvention à la Coopérative Scolaire pour l'année 2019 eu égard au budget excédentaire qu'elle a présenté à la clôture de l'exercice et aux fournitures scolaires dont bénéficie l'école en quantité suffisante. Le Conseil Municipal pourra accorder une subvention exceptionnelle en cas de besoin notamment dans le cadre du projet de voyage scolaire évoqué en conseil d'école le jour même. Mesdames les enseignantes pourront monter un dossier de demande de subvention dans ce sens, et le Conseil Municipal y accordera toute son attention, le bien-être des enfants scolarisés constituant une de ses priorités.

ECOLE

Mme le Maire fixe une réunion de la commission scolaire le jeudi 18 avril à 18h00 pour étudier le projet numérique des enseignantes, le remplacement du prestataire de cantine et l'acquisition de mobilier pour la classe maternelle.

Eco-Fauchage et entretien des espaces verts

Mme MAILLARD et MM. DUHAMEL et LENOBLE ont réalisé un diaporama pour présenter au Conseil Municipal leur projet de gestion différenciée des espaces verts de la Commune (Bords de route, espaces verts autour de la mairie et de la salle polyvalente).

Ils souhaiteraient favoriser la biodiversité en préservant le milieu naturel des différentes espèces animales et régénérer les espèces végétales menacées.

La première étape de leur projet consiste à :

- Réduire le nombre annuel de fauchages des bords de route de trois à deux sur les secteurs qui s'y prêtent.
- Opter pour une hauteur de coupe du fauchage plus adaptée (si possible de 15 cm).

- Garantir la sécurité routière des carrefours en dégagant la visibilité et en maintenant des fauchages plus intensifs (3 fois par an) sur ces secteurs à enjeux.

Le Conseil Municipal adopte le projet à la majorité des membres présents et précise qu'une information devra être donnée aux habitants pour les prévenir de la démarche mise en œuvre.

Le groupe de travail contactera l'entreprise LE MAITRE chargée du fauchage des bords de route pour lui expliquer son projet et lui demander de rehausser la coupe du fauchage.

Mme BOUTIGNY, qui doit justement voir M. MALFAIT le lendemain, lui proposera de rencontrer également les membres du groupe pour élargir la réflexion sur la gestion différenciée des espaces verts et étudier ensemble comment la mettre en œuvre autour de la Mairie et de la salle polyvalente.

Remplacement des blocs de secours (BAES) des bâtiments communaux	Délibération N° 2018 – 012
---	-----------------------------------

Suite à la vérification des installations électriques des bâtiments communaux, la société SEPRONA a adressé en Mairie un devis pour le remplacement des blocs de secours (BAES) et boîtiers d'alarmes défectueux.

Le montant du devis de la société SEPRONA s'élève à 4 754,28€ TTC ;

M. BOUDIER présente le devis qu'il a demandé auprès de la SARL DANJOU & Fils pour le remplacement des BAES, celui s'élève à 3 200,69€ TTC.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

Par délibération,

Retient le devis de la SARL DANJOU & Fils d'un montant de 3 200,69€ TTC et autorise Mme le Maire à le signer.

URBANISME : projet de lotissement Rue des Rames

Mme BOUTIGNY informe le Conseil Municipal qu'un projet de lotissement de 6 lots lui a été présenté. Il sera situé Rue des Rames en face de l'entrée du cimetière.

Mme BOUTIGNY précise qu'elle a demandé au lotisseur un engagement écrit stipulant que le lotissement ne sera constitué que de 6 lots.

Mme MAILLARD précise qu'une demande de servitude de passage piétons à l'intérieur du lotissement a également été demandée pour permettre un accès aux écoles via les espaces publics de la mairie et de la salle polyvalente.

Point information Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

Mme BOUTIGNY informe le Conseil Municipal de la démission de M. Luc LEMONNIER de son poste de Président de la Communauté Urbaine et de son poste de Maire du Havre.

M. Jean-Baptiste GASTINNE assure les deux mandats par intérim en attendant les nouvelles élections qui auront lieu le jeudi 4 avril pour la présidence de la Communauté Urbaine.

Destruction des nids de frelons asiatiques

Le Département a mis en place un programme de lutte collective contre les frelons asiatiques. Une plateforme d'information ainsi qu'un dispositif d'aide à la destruction des nids sont accessibles en appelant le **02 77 64 57 76** ou en allant sur le site internet <http://www.frelonasiatique76.fr>.

Le passage par cette plateforme conditionnera la participation du département à hauteur de 30%, plafonnée à 30 €, du coût de la destruction du nid actif de frelons asiatiques.

La plateforme conseillera et orientera pour permettre une destruction efficace du nid en limitant l'impact pour la santé et l'environnement via l'intervention d'une entreprise conventionnée, utilisant des produits et méthodes de destructions agréés.

La séance est levée à 22h00.

ÉTAT DES PRÉSENCES
De la séance du 2 Avril 2019

Nom prénom	Présence	Signature (seules les personnes présentes doivent signer le Procès Verbal)
BELLONCLE Romain	X	
BOQUET Karine	X	
BOUDIER Patrick	X	
BOUTIGNY Nadine	X	
DUHAMEL Sylvain	X	
FLOURY Rachel	X	
HAUZAY Alain	X	
JAUDRIAT Jean-Marie	X	
LAVENU Sylvain	X	
LEBAS Patricia	X	
LECORDIER Denis	X	
LENOBLE Arnaud	X	
LEROY Florence	X	
LETHUILLIER Sylvain	X	
MAILLARD Stéphanie	X	